



HAL
open science

Un établissement rural antique et son four à pain à Naucelle (Aveyron)

Julien Vial

► **To cite this version:**

Julien Vial. Un établissement rural antique et son four à pain à Naucelle (Aveyron). *Gallia - Archéologie de la France antique*, 2013, Cuisines et boulangeries en Gaule romaine, 70 (1), pp.223-231. hal-01932316

HAL Id: hal-01932316

<https://hal.science/hal-01932316v1>

Submitted on 14 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Un établissement rural antique et son four à pain à Naucelle (Aveyron)

Julien VIAL

Mots-clés. *Haut-Empire, établissement rural, auberge, abside, cage d'escalier, four à pain, voûte en encorbellement, tegula.*

Résumé. *La fouille menée sur le site de l'Issart à Naucelle (Aveyron) a mis au jour un établissement rural du 1^{er} s. apr. J.-C. Celui-ci se compose de deux bâtiments et d'un important four. L'édifice principal de 136 m² de superficie possédait sans doute un étage. Il associe des pièces à vocation domestique – dont une vaste salle à abside – à des espaces utilitaires. Le second bâtiment consiste en une modeste annexe. Quant au four, implanté à l'écart, il correspond à une structure de cuisson semi-enterrée étroitement intégrée à un petit édifice de 22 m² bâti avec soin. Le four proprement dit présente une chambre circulaire de 2 m de diamètre couverte par une voûte en encorbellement. Il est bâti au moyen de tegulae liées à l'argile. Cette structure est à assimiler à un four à pain de grande capacité. La présence de ce four associée à la proximité de la voie Segodunum-Tolosa laisse en définitive penser que le site de l'Issart a sans doute constitué un établissement d'accueil de voyageurs.*

Keywords. *Early Empire, rural establishment, inn, apse, staircase, baker's oven, corbelled vault, tegula.*

Abstract. *The excavation carried on the site of Issart at Naucelle (Aveyron) has yielded a rural establishment dated to the 1st century AD. It is composed of two buildings and a large oven. The main construction (136 m²) probably was a two storey building. Household rooms – one of them is a spacious apsed room – are associated to utilitarian spaces. The second one is a modest annexe. As for the oven, set apart, it is a semi underground structure closely integrated to a small construction of 22 m², carefully built. The oven itself is a circular room of 2 m diameter, covered by a corbelled vault and built with tegulae bound with clay. It can correspond to a large capacity baker's oven. Situated in the vicinity of the Segodunum-Tolosa road, this oven suggests that the site presumably was used to offer accommodation to travellers.*

Translation: Isabelle FAUDUET

L'établissement de l'Issart se situe dans la partie occidentale du département de l'Aveyron, sur la commune de Naucelle, à environ 25 km au sud-ouest de Rodez. Il est implanté au sein du Ségala, région naturelle du sud-ouest de l'Aveyron constituée de bas plateaux aux sols acides et de fait, particulièrement pauvres. Cette région n'a fait l'objet que de très peu de recherches archéologiques et demeure fréquemment considérée comme un terroir répulsif situé en marge des principales zones de peuplement de la cité des Rutènes.

Le site a été découvert en 2005 à l'occasion d'un diagnostic archéologique avant de faire l'objet d'une fouille préventive en 2010 (Vial, 2011). Cette opération a permis l'étude sur un peu moins de 3 000 m², de l'essentiel – si ce n'est de l'intégralité – d'un établissement rural atypique dont l'une des particularités est d'intégrer un important four.

LE SITE

CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE

L'établissement de l'Issart apparaît comme particulièrement isolé. De fait, pour la fin de l'âge du Fer et le Haut-Empire,

seuls deux sites sont actuellement connus sur la commune de Naucelle (fig. 226). Le plus ancien est celui de Camp Grand. Situé juste à l'est du village, il pourrait correspondre à une agglomération ouverte de plaine (Gruat, Izac-Imbert, 2002, p. 69-70 et p. 76-77). Le second site, localisé non loin du précédent, sur le domaine de Bel Air, correspond aux vestiges d'un « habitat gallo-romain » (Labrousse, 1972, p. 477). Il faut par ailleurs prendre en compte le fait que le tracé de la voie *Segodunum-Tolosa* a sans doute été pérennisé soit par la RN 88 (Bonnet, 1944, carte h. t. ; Albenque, 1947, p. 199), soit plus vraisemblablement par la D 58 et la D 226 (Granier, Maissant, 1991, p. 32 ; Delmas, 2005, p. 139). Quelle que soit l'hypothèse à retenir, il n'en reste pas moins que l'établissement de l'Issart est donc implanté à proximité immédiate d'un important axe de communication antique.

CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Le site est implanté sur un léger relief, en haut d'un versant orienté au sud-ouest (fig. 227). Conséquence de cette localisation, les vestiges se sont avérés largement arasés, les niveaux de sols n'étant en particulier que très ponctuellement conservés.

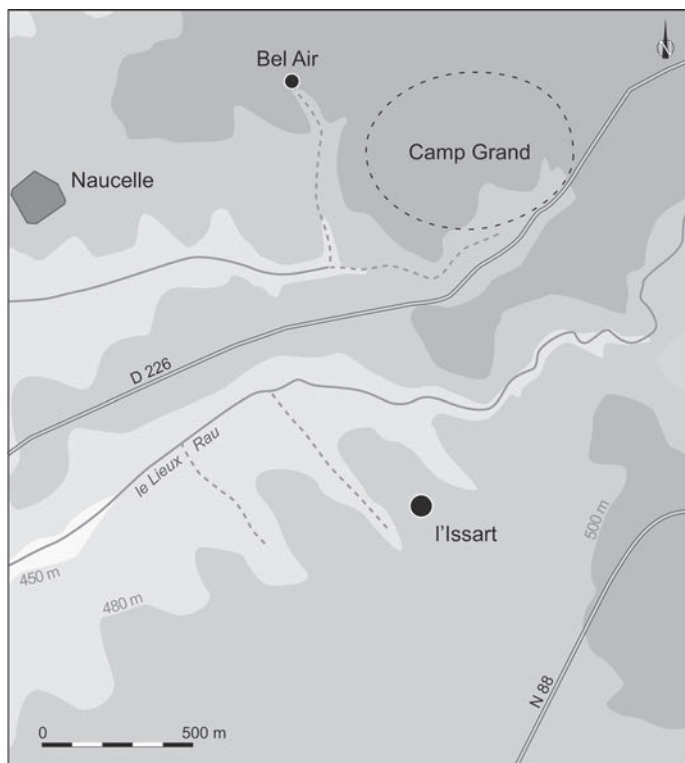


Fig. 226 – Contexte topographique et archéologique du site de l'Issart (DAO : J. Vial, Hadès).

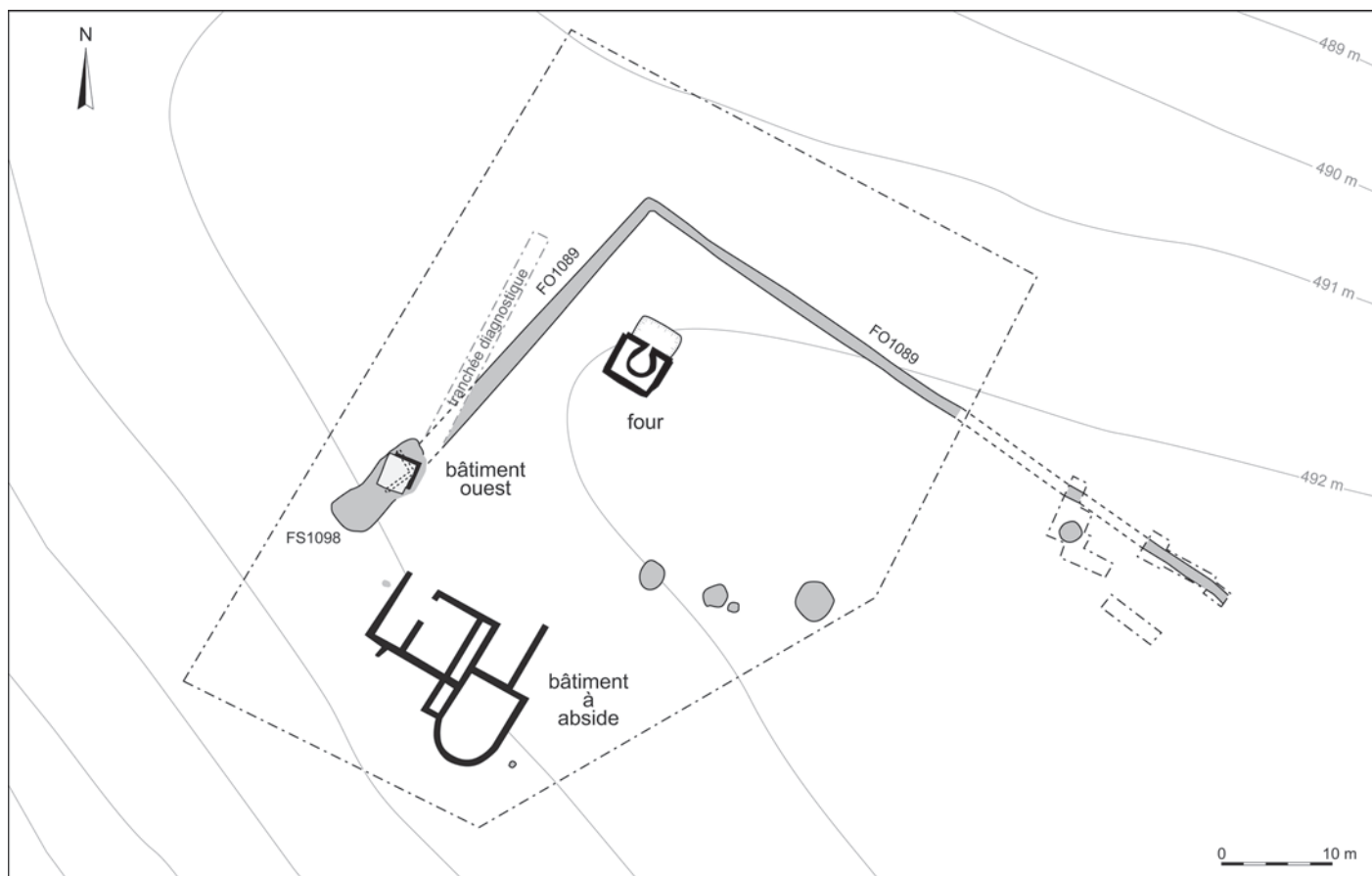


Fig. 227 – Plan d'ensemble du site de l'Issart : FS, fosse ; FO, fossé (DAO : J. Vial, Hadès).

ÉVOLUTION ET CHRONOLOGIE DE L'OCCUPATION

L'occupation du relief de l'Issart prend tout d'abord la forme d'un fossé d'orientation nord-ouest/sud-est formant un retour à angle droit vers le sud (fig. 227). Cette structure qui matérialise probablement une limite parcellaire a été aménagée à la fin du 1^{er} s. av. J.-C., peu de temps avant que ne soit implanté l'établissement proprement dit. Au début de notre ère, le fossé est volontairement comblé et deux bâtiments ainsi qu'un important four sont édifiés sur le site. Cet établissement est occupé durant les deux premiers tiers du 1^{er} s. apr. J.-C.

L'ÉTABLISSEMENT DU HAUT-EMPIRE

LE BÂTIMENT À ABSIDE

Le bâtiment à abside qui constitue l'édifice principal du site est implanté en haut de versant. Il correspond à un édifice en « L » d'environ 136 m² dont la façade principale est orientée au nord-est (fig. 228 et 229). La partie orientale de ce bâtiment se compose d'une vaste salle à plan absidial (PCE1031) précédée d'un espace largement ouvert vers le nord (ESP1018) et flanquée à l'ouest, d'une pièce étroite (PCE1025). Son aile occidentale correspond, quant à elle, à un grand quadrilatère subdivisé en trois pièces (d'est en ouest, PCE1022, PCE1027 et PCE1020). L'ensemble du bâti est homogène et résulte d'une phase unique de construction, à l'exception peut-être du contre-fort MR1017.

ORGANISATION DU BÂTIMENT

L'espace ESP1018

Dans l'angle nord-est du bâtiment, le décalage du pignon de la pièce PCE1031 vers le sud par rapport à la façade septentrionale de l'aile ouest crée un espace limité à l'est par le mur MR1004 et restant entièrement ouvert au nord. Cette configuration évoque donc un espace sous appentis. En l'absence de trace d'une structure de soutien en regard de l'extrémité nord du mur MR1004, il est vraisemblable que seul l'espace situé dans le prolongement de l'aile occidentale ait été couvert, soit une surface hors-œuvre d'environ 14,6 m².

La position et la configuration de l'espace ESP1018 permettent en définitive de l'assimiler à un porche donnant accès à la pièce PCE1031 et peut-être aussi à la pièce PCE1022.

La pièce PCE1031

La pièce PCE1031, située au sud de l'espace ESP1018, présente un plan absidial. Cette salle est de taille conséquente puisqu'elle mesure hors-œuvre 7,40 m de longueur sur 5 m de largeur, soit une surface d'environ 34,3 m².

La disparition de la quasi-totalité du sol d'occupation laisse peu d'éléments pour déterminer la fonction de cette pièce. Néanmoins, ne nous trouvant manifestement en présence ni d'un ensemble thermal ni d'un sanctuaire, le choix d'un plan

absidial permet d'envisager que cette salle a eu une vocation résidentielle. La présence de sigillée, de céramique à paroi fine et d'un fragment de coupe en verre dans les pièces adjacentes tend à confirmer cette hypothèse.

La pièce PCE1025

La pièce PCE1025 se trouve à l'ouest de la pièce PCE1031, dans l'angle du bâtiment. De plan rectangulaire, elle mesure hors-œuvre 2,90 m de longueur sur 0,90 m de largeur, soit une surface de près de 2,6 m².

Il est vraisemblable que cette pièce soit essentiellement destinée à renforcer la façade occidentale de la salle PCE1031, le terrain naturel présentant dans ce secteur un net pendage vers le sud-ouest. Le mur MR1010 a en particulier été érigé au niveau de l'extrémité du mur semi-circulaire de l'abside (MR1007). Au-delà de cette vocation architectonique, son exigüité ne permet pas d'envisager un autre rôle que celui d'espace de circulation.

La pièce PCE1022

La pièce PCE1022 constitue l'extrémité orientale de l'aile ouest du bâtiment à abside, tout en prolongeant la pièce PCE1025 vers le nord. Elle présente de fait une largeur identique à cette dernière – 0,90 m hors-œuvre – pour une longueur d'environ 5,90 m, soit une surface de près de 5,3 m².

Malgré l'absence d'aménagement particulier dans cette pièce, sa configuration même évoque une cage d'escalier attestant ainsi l'existence d'un étage pour le bâtiment à abside.

Les pièces PCE1027 et PCE1020

La pièce PCE1027 est située au centre de l'aile ouest du bâtiment à abside, entre les pièces PCE1025 et PCE1020. Cette pièce rectangulaire s'avère relativement vaste puisque sa surface hors-œuvre atteint 24,2 m².

La pièce PCE1020 occupe la partie occidentale de l'aile ouest du bâtiment à abside. La superficie de cette salle rectangulaire est de 15,3 m².

Le très médiocre état de conservation des sols des pièces PCE1027 et PCE1020 rend difficile la détermination de leur vocation. Néanmoins, le fait qu'elles soient desservies par de larges ouvertures ainsi que leurs dimensions relativement conséquentes suggèrent une vocation utilitaire.

MÉTROLOGIE ET MODES DE CONSTRUCTION

L'étude des dimensions du bâtiment à abside atteste qu'au-delà d'une légère marge d'imprécision, le pied romain a été utilisé comme module pour concevoir le plan de cet édifice.

Concernant les modes de construction, il apparaît tout d'abord que les fondations des murs présentent une mise en œuvre homogène : elles se composent ainsi d'un bourrage de moellons et de blocs bruts – essentiellement de schiste – disposé dans une tranchée étroite et surmonté d'un amas dense de cailloutis permettant de niveler la partie supérieure



Fig. 228 – Le bâtiment à abside : MR, mur ; PCE, pièce ; ESP, espace (cliché : J. Vial, Hadès).

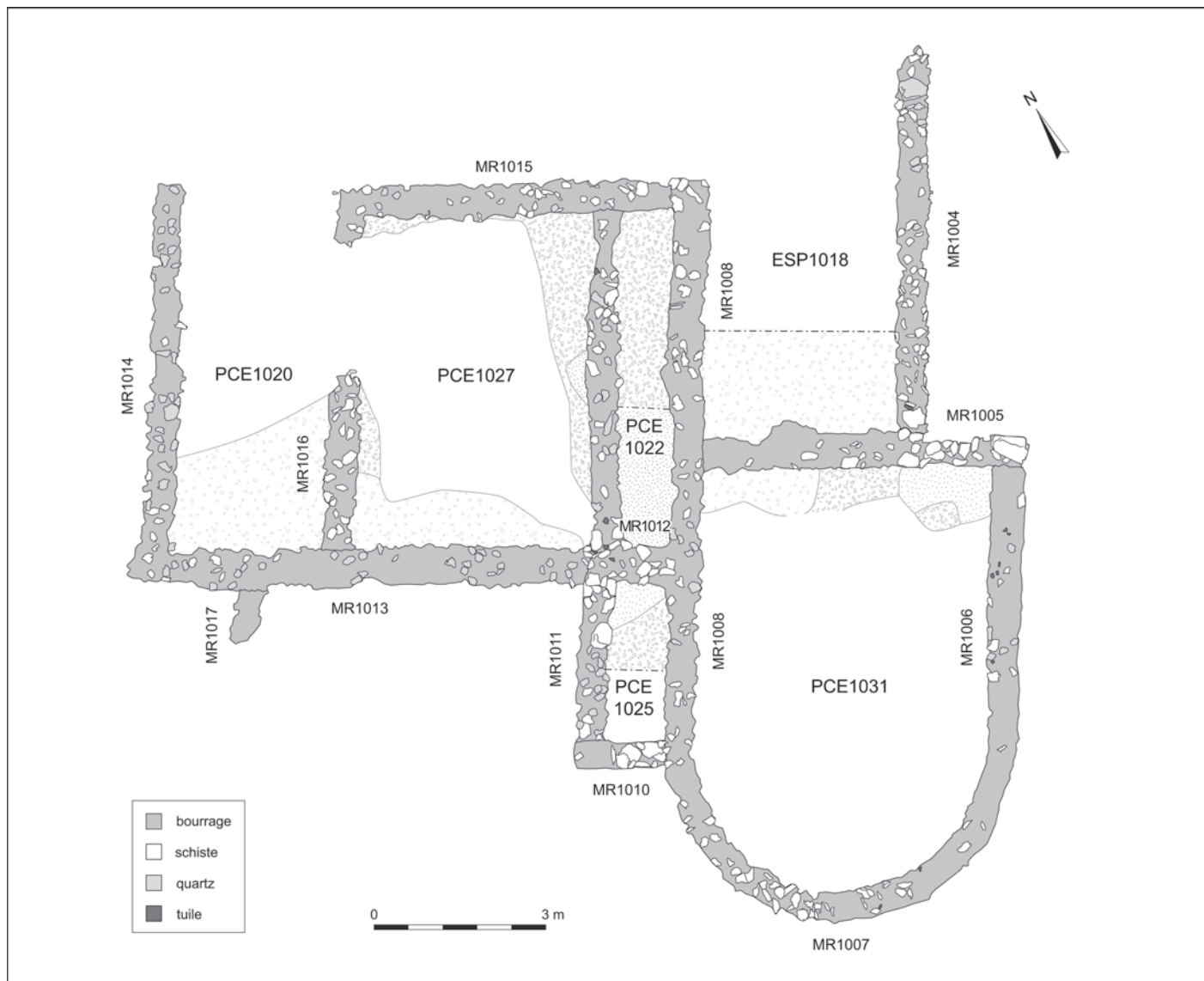


Fig. 229 – Plan du bâtiment à abside (DAO : Z. Lecat, Hadès).

des substructions. Quant aux élévations, seule en subsiste très ponctuellement une assise de moellons bruts et de dalles de schiste soigneusement parementée et prenant parfois la forme d'une structure à double parement et blocage interne. Toutefois, il semble probable que les élévations aient été essentiellement en terre crue et que l'appareil de schiste, partiellement préservé, n'en ait constitué que le solin. En effet, lors du décapage, les murs sont apparus de façon extrêmement nette, sans aucun vestige d'effondrement de structure en pierre et le niveau de surface ne recelait pratiquement aucune pierre. En outre, le substrat argileux du site de l'Issart fournit en abondance un matériau de construction aisément accessible.

Les différentes pièces du bâtiment à abside sont dotées de sol en terre battue.

Enfin, le mode de couverture s'avère particulièrement délicat à restituer en raison de l'important arasement des vestiges. Cependant, l'hypothèse d'une toiture en tuiles doit être envisagée en raison de la présence de quelques fragments en surface des fondations du bâtiment et d'une concentration notable de débris de *tegulae* dans le niveau de terre arable.

LE BÂTIMENT OUEST

Le bâtiment ouest est implanté sur une vaste fosse (FS1098) sans doute destinée à l'extraction du sédiment nécessaire aux élévations du bâtiment à abside (fig. 227). Deux états successifs de cet édifice ont été mis au jour.

ÉTAT INITIAL : LA PIÈCE PCE1081

L'état le plus ancien du bâtiment ouest est un édifice rectangulaire, d'environ 8,75 m² de superficie et orienté sud-ouest/nord-est (PCE1081). Cette construction ne présente aucune division interne.

SECOND ÉTAT : LA PIÈCE PCE1062

Suite à la probable destruction de l'état initial par un incendie, un nouvel édifice (PCE1062) est érigé sur les vestiges du précédent. Ce second bâtiment est relativement similaire à celui qu'il remplace : de plan rectangulaire, il est délimité à l'est par deux murs et demeure entièrement ouvert à l'ouest. La principale différence par rapport à l'état précédent réside dans le décalage vers le nord de l'axe du bâtiment, la pièce PCE1062 étant orientée nord-nord-est/sud-sud-ouest. Quant à la superficie de ce second bâtiment, elle est de 10,4 m².

MÉTÉROLOGIE ET MODES DE CONSTRUCTION

Les dimensions des deux états du bâtiment ouest témoignent à nouveau d'un recours au pied romain comme module.

Quant aux murs de cet édifice, il ne paraît pas improbable qu'ils aient été constitués d'un simple solin de schiste et d'une élévation en terre crue. Les sols devaient être en terre battue et la présence d'une toiture de tuiles s'avère envisageable.

FONCTION

En raison de son état de conservation, il est pratiquement impossible de déterminer la vocation du bâtiment ouest. Son implantation à l'écart du bâtiment à abside, son emprise restreinte ainsi que son aspect largement ouvert évoquent tout au plus une destination utilitaire.

LE FOUR

Le four du site de l'Issart a été établi à l'écart des deux bâtiments, à une vingtaine de mètres au nord de ces derniers, sur le point le plus élevé du site (fig. 227). Cet élément atypique correspond à un four semi-enterré étroitement intégré à un petit édifice l'abritant des intempéries (fig. 230 à 232).

LA FOSSE D'IMPLANTATION DU FOUR (FS1054)

Le four est édifié au sein d'une fosse dont le creusement s'est révélé indiscernable en plan (US 1120). Les données de fouille et celles issues du diagnostic permettent néanmoins de restituer avec vraisemblance une excavation quadrangulaire un peu plus vaste que l'édifice abritant le four. La fosse FS1054 est conservée sur une quinzaine de centimètres de profondeur. Son fond relativement régulier paraît correspondre à la surface du substrat argileux (US 1002) ; seul le niveau de surface aurait ainsi été décaissé.

Cette excavation est comblée par un sédiment extrêmement compact constitué d'un gravier quartzueux assez fin et de petits débris de schiste (US 1054). Le recours à un gravier fortement compacté suggère que cette excavation a été aménagée afin d'assurer la stabilité du four FR1058 ainsi que celle des substructions de l'édifice l'abritant.

L'ÉDIFICE ABRITANT LE FOUR FR1058

Cet édifice correspond à une construction rectangulaire de près de 22,4 m² de superficie. Son espace interne est presque totalement occupé par le four FR1058 dont la bouche est intégrée à sa façade nord. L'orientation de l'édifice est similaire à celle du bâtiment à abside. Ses dimensions trouvent à leur tour des équivalences en pieds antiques ; il mesure ainsi près de 17,5 sur 14,5 pieds.

Les murs du bâtiment abritant le four ne sont conservés qu'en fondation. Ils sont implantés dans des tranchées étroites creusées dans le comblement de la fosse FS1054 à l'exception du mur méridional – MR1048 – qui est, quant à lui, bâti dans une tranchée large en moyenne de 75 cm. Ces fondations correspondent à des structures à double parement et blocage interne dont la largeur est comprise entre 55 cm et 60 cm. Les parements ont été bâtis au moyen de moellons et de blocs de schiste bruts pour la plupart, bien que certains aient pu être sommairement équarris. Si l'appareil s'avère irrégulier, les pierres sont cependant disposées avec soin, à plat, en ménageant des parements réguliers et rectilignes. Le blocage étroit est constitué de cailloux de schiste, de quelques rares cailloux



Fig. 230 – Le four (cliché : J. Vial, Hadès).

quartzeux ainsi que de fragments de *tegulae* et d'*imbrices* disposés sans ordre. Il n'y a aucune trace de liant. Le mur nord-ouest (MR1052) montre certaines particularités suggérant qu'il a sans doute été rebâti suite à un effondrement ou, du moins, à de sérieux désordres.

L'état de conservation de l'édifice abritant le four nous prive de tout élément archéologique permettant de restituer les modes de construction de ses élévations ainsi que son mode de couverture. Toutefois, les fondations des murs est et ouest (MR1050 et MR1049) étant plus larges que celles des deux autres façades, on peut supposer que l'édifice ait été doté d'un toit à double pente reposant sur ces structures.

LE FOUR FR1058

Le four FR1058 est étroitement intégré à l'édifice que nous venons de décrire. Légèrement décentré vers l'est, il a été bâti contre sa façade nord afin d'intégrer sa bouche à celle-ci. Il s'agit d'un four bâti de plan circulaire et d'assez grande taille. Bien que semi-enterré, il n'est pas doté d'une sole suspendue.

Ce four est installé dans une excavation circulaire d'environ 2,60 m de diamètre (US 1121). Conservée sur près de 30 cm de profondeur, cette structure en creux a été réalisée à partir du comblement de la fosse d'implantation du four (FS1054) et entame, sur une vingtaine de centimètres, le substrat argileux (US 1002). Ses parois sont pratiquement verticales et son

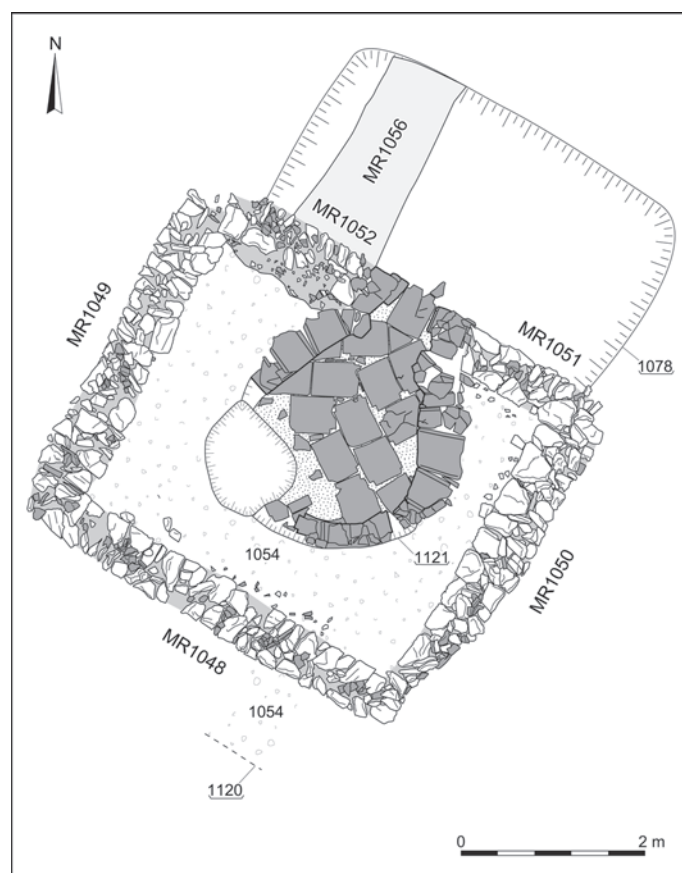


Fig. 231 – Plan du four : MR, mur (DAO : Z. Lecat, Hadès).

fond horizontal. Au niveau de ce fond, sous la sole de tuiles (US 1082), le fonctionnement du four a altéré le substrat argileux 1002, lui faisant prendre une coloration rouge sombre.

La sole du four FR1058 (US 1082) est constituée d'un dallage de *tegulae* disposées à l'envers – évitant ainsi d'avoir à araser leurs rebords – et placées au fond de l'excavation 1121, directement sur le substrat argileux nivelé. La composition de ce dallage s'avère complexe. Ainsi, les tuiles sont organisées en rangées disposées en biais, symétriquement par rapport à l'axe central du four, ce qui confère au dallage un schéma en « V » orienté au nord. Les rangées est et ouest ne sont toutefois pas placées à 90° les unes par rapport aux autres, ce qui a nécessité la taille d'encoches dans les tuiles de la moitié occidentale de la sole afin de pouvoir en faire coïncider les extrémités. Par ailleurs, au sein des différentes rangées, les tuiles sont disposées en quinconce. À la jonction avec la bouche, une tuile taillée en triangle parachève la sole de la chambre de chauffe. Ce schéma n'a cependant pas été parfaitement respecté puisque dans la moitié est du dallage, une *tegula* a été placée à 90° par rapport aux autres. Les interstices pouvant exister entre les éléments du dallage sont comblés par des fragments de tuile, notamment des rebords. Ce dallage couvrant la totalité du fond de la fosse d'implantation du four – les parois étant en effet bâties dessus –, cette composition élaborée permet de s'adapter au plan circulaire du creusement et de couvrir un maximum de surface sans avoir à faire de découpes complexes sur les tuiles des bords. Hors-œuvre, le diamètre de la sole de la chambre de chauffe avoisine les 2 m. Quant à la bouche du four, une unique



Fig. 232 – Sections réalisées dans le four : FR, four ; MR, mur (DAO : Z. Lecat, Hadès).

tegula disposée en longueur suffit à en constituer le dallage. La plupart des *tegulae* utilisées ici ont une longueur de 50 cm ou 51 cm, quelques exemplaires étant cependant un peu plus courts (de 46,5 cm à 49 cm). Quant à la largeur de ces artefacts, elle est généralement comprise entre 36 cm et 40 cm. Ces tuiles présentent une coloration brun-rouge à noir ou gris clair et sont largement fissurées, témoignant ainsi de la forte chaleur à laquelle a été soumise la sole. Par ailleurs, la bordure nord-ouest de la chambre de chauffe s'est légèrement affaissée – sans doute sous le poids de la voûte –, ce qui a provoqué une rupture de son dallage le long de la paroi. Cet affaissement est sans nul doute lié aux désordres constatés dans le mur MR1052. Enfin, dans la partie méridionale de la chambre de chauffe, les tuiles de la sole ont été récupérées postérieurement à l'abandon du four.

Les parois de la bouche et du laboratoire du four FR1058 reposent sur le pourtour du dallage de la sole et sont conservées sur, au plus, 25 cm de hauteur (US 1058). La chambre de chauffe circulaire mesure près de 2,60 m de diamètre en œuvre. La bouche, longue de 0,52 m, s'ouvre au nord-est. Ses parois ont été bâties dans le prolongement de celles du laboratoire, légèrement en biais de façon à créer un ébrasement interne. La partie méridionale de la chambre de chauffe a été en grande partie détruite lors de l'abandon du four, sans doute en vue d'en récupérer les matériaux de construction. Les parois du laboratoire ont été bâties au moyen de *tegulae*. Ces tuiles sont disposées à plat, les unes sur les autres, en léger décalage afin de créer une voûte en encorbellement. Pour faciliter leur appareillage, la plupart des *tegulae* ont eu leurs rebords arasés. À l'amorce de la chambre de chauffe, six assises de tuiles sont conservées. Les quatre assises inférieures – là où la voûte est encore peu prononcée – sont constituées de fragments de tuiles. Certains de ces fragments ont été taillés pour se conformer au plan circulaire de la chambre de chauffe. Les assises supérieures sont principalement formées de *tegulae* presque complètes, simplement retaillées en longueur. Certaines de ces tuiles – notamment dans la paroi orientale – présentent, côté laboratoire, un bord qui a été taillé plus soigneusement afin de respecter l'aspect circulaire de la voûte. Les différentes assises sont liées par une couche relativement épaisse, de 1 à 2 cm, de limon argileux fin. Sur certaines tuiles du côté oriental de la chambre de chauffe, un mortier maigre, peu homogène et de couleur blanc jaunâtre, semble aussi avoir été employé. Son usage n'a cependant été que très ponctuel et paraît surtout concerner le côté interne des parois. Le côté des *tegulae* donnant dans la chambre porte des traces évidentes de chauffe, certaines tuiles s'avérant même largement fissurées. Le liant argileux est, lui, assez peu rubéfié. Les parois de la bouche sont constituées de six assises de *tegulae* liées à la terre. Les tuiles employées sont pour la plupart complètes en longueur. Celles des assises inférieures ont par contre été retaillées en largeur, puisque les piédroits de la bouche s'appuient contre les extrémités des murs de l'édifice abritant le four selon un plan oblique. Ces piédroits ne montrent aucune amorce de voûte. Les tuiles les constituant présentent également de nettes traces de chauffe. On observe de surcroît que le piédroit ouest repose sur une dalle de schiste et qu'il intègre également une dalle de même nature. La présence de ces pierres laisse à penser que ce piédroit a pu être reconstruit avec le mur MR1052 sur lequel il s'appuie. Le bien meilleur état de conservation des tuiles le composant, par rapport à celles du piédroit oriental, tend à confirmer cette hypothèse. En dernier

lieu, l'espace existant entre les parois du four FR1058 et celles de sa fosse d'implantation est comblé par du cailloutis de quartz et de schiste – similaire à celui composant l'unité stratigraphique 1054 – ponctuellement mêlé à des débris de *tegulae* (US 1067).

L'abandon du four FR1058 semble avoir été assez subit puisque l'on retrouve dans sa chambre les résidus de la dernière chauffe sous la forme d'une couche de cendres épaisse de 4 cm à 7 cm (US 1071). Ensuite, après la récupération d'une partie des tuiles de ses parois et de sa sole, le four a été définitivement comblé par un niveau homogène de limon argileux brun moyen (US 1068).

L'AIRE DE CHAUFFE DU FOUR FR1058

La bouche du four FR1058 s'ouvre sur une fosse contiguë à la façade septentrionale de l'édifice. Cette excavation quadrangulaire mesure environ 4,25 m de longueur sur 2,30 m de largeur (US 1078). Au plus, elle est conservée sur une trentaine de centimètres de profondeur. La partie centrale de cette fosse est légèrement surcreusée, ménageant ainsi un ressaut sur son pourtour. Son fond est relativement plat.

Sur le ressaut périphérique de l'aire de chauffe a été mis en évidence un niveau de limon argileux brun clair incluant du cailloutis de quartz et de schiste et des petits fragments de tuiles (US 1057). En lien avec cette unité stratigraphique, face à la bouche du four, une structure rassemblant trois blocs bruts de schiste paraît constituer un emmarchement facilitant l'accès à l'aire de chauffe.

Cette aire de chauffe livre, en premier lieu, une sédimentation liée au fonctionnement du four qui se caractérise par une alternance de dépôts cendreux issus des vidanges de ce dernier et d'épandages de substrat remanié, destinés sans doute à assainir le fond de la fosse de travail.

Dans la partie ouest de l'aire de chauffe a été dégagé un amas d'argile ocre-jaune prenant appui contre le mur MR1052 (US 1056). De forme quadrangulaire, cet amas est long d'environ 2,20 m, large de 0,90 m et s'avère conservé sur une épaisseur maximale de 14 cm. Il paraît en définitive correspondre aux vestiges d'un massif de terre crue destiné à servir de contrefort au mur MR1052, une fois celui-ci reconstruit. Cet aménagement intervient dans l'ultime phase d'utilisation du four. L'absence de niveau de cendres postérieur laisse même penser que ce dernier a été abandonné peu de temps après la mise en place de ce contrefort.

Suite à l'abandon du four FR1058, son aire de chauffe a été définitivement comblée par un important amoncellement de tuiles qui se prolonge jusqu'à l'intérieur du laboratoire (US 1055). Cet amas, d'une puissance maximale d'une vingtaine de centimètres, est essentiellement constitué de fragments plus ou moins importants de *tegulae*. Les traces de cuisson sont fréquentes sur ces débris dont certains présentent par ailleurs des rebords arasés. Quelques moellons bruts de schiste sont, de surcroît, présents. Cet amas correspond donc aux débris de la voûte du four FR1058 rejetés lors de son démantèlement, dans la fosse de travail. La prolongation de cet amoncellement dans le four atteste que les parties hautes de ce dernier ont été systématiquement et progressivement détruites pour en récupérer les matériaux.

NATURE DU FOUR FR1058

Concernant la vocation du four de l'Issart, l'hypothèse d'une structure liée à une production artisanale est à écarter d'emblée. En effet, ses caractéristiques ne correspondent pas à celles des fours céramiques, métallurgiques ou de verrier attestés dans le monde antique. En outre, le site n'a livré aucun résidu d'activité artisanale.

Le caractère rural de l'établissement de l'Issart aurait pu rendre vraisemblable l'assimilation du four FR1058 à un séchoir ou à un four à malter les céréales, voire à un fumoir à viande. Toutefois, ces types de structures présentent elles aussi des architectures tout à fait différentes de celle du four de l'Issart (Van Ossel, 1992, p. 137-144 ; Matterne, 2001, p. 144-146 ; Laubenheimer *et al.*, 2003). Par ailleurs, les prélèvements réalisés dans les niveaux de fonctionnement de ce dernier ainsi que dans ses vidanges n'ont pas mis en évidence de quantité significative de carporestes.

Par contre, le four de l'Issart présente de nombreuses similitudes avec des fours à pain mis au jour dans certaines agglomérations antiques (Berger, 1977 ; Petit *et al.*, 2005, p. 131) et au sein de plusieurs camps légionnaires du *limes* (Baudoux *et al.*, 2002, p. 179 et p. 244 ; Reddé *et al.*, 2006, p. 118-119). Ces structures de cuisson sont ainsi dotées d'une sole circulaire ou légèrement ovale, dont le diamètre est compris entre 1,3 m et 2 m, et qui devait être couverte d'une voûte hémisphérique généralement constituée de tuiles ou d'éléments de terre cuite. Le four de l'*insula* 5 d'Augst conserve même une voûte en encorbellement. Seule divergence, ces fours sont assez systématiquement bâtis sur un massif ou une banquette. Néanmoins, il s'avère vraisemblable que le four de l'Issart soit bien un four à pain.

Si la présence d'un four de boulangerie au sein d'un établissement rural du Haut-Empire n'a rien d'exceptionnelle – bien que les attestations soient en définitives peu nombreuses –, celui de l'Issart se distingue toutefois par sa taille. Nous n'avons ainsi pu trouver en Gaule d'attestation de structures de capacité comparable au sein d'un habitat rural. À titre d'exemple, les

soles des fours de la *villa* de Vautubière à Coudoux, dans les Bouches-du-Rhône, et de celle du Bosquet à Bezouze, dans le Gard, mesurent respectivement 1,70 m et 1,20 m de diamètre (Bouet, 1992, p. 252 ; Buffat, 2011, p. 140-141). En milieu urbain, outre les structures évoquées ci-dessus, les diamètres de dix-huit fours de boulangeries de Pompéi et d'Herculanum s'établissent entre 2,15 m et 2,65 m, avec une majorité de mesures entre 2,40 m et 2,60 m (Bouet, 1992, p. 263). À Pompéi, quatre fours appartenant à une *domus* ou à une *villa* présentent des diamètres compris entre 1,27 m et 2,03 m, trois d'entre eux ne dépassant pas 1,58 m (*ibid.*). Enfin, une expérimentation a démontré que les fours des camps légionnaires permettent de cuire en une journée, une soixantaine de pains (Junkelmann, 1997, p. 134-136). Il est donc évident que la capacité de production du four FR1058 dépasse largement les besoins domestiques d'un modeste habitat rural. Cela pose en définitive la question de la destination de cette production et, par conséquent, celle du statut de l'établissement de l'Issart.

*
* *

Le site de l'Issart fait partie de ces multiples petits établissements ruraux dont la nature et la fonction s'avèrent difficiles à définir. La présence de pièces à vocation domestique au sein du bâtiment à abside atteste en premier lieu que l'on ne se trouve pas en présence d'une simple annexe agraire à vocation strictement utilitaire. Par ailleurs, la configuration de l'établissement est manifestement peu compatible avec la pratique d'une activité vivrière diversifiée propre à une exploitation familiale pouvant être qualifiée de ferme. En définitive, la présence d'un four à pain de grande capacité ainsi que la proximité de la voie *Segodunum-Tolosa* suggèrent que le site de l'Issart a pu correspondre à un établissement d'accueil des voyageurs. Dans cette hypothèse, le four serait destiné à la production de pains – et éventuellement aussi de préparations culinaires – vendus aux usagers de la voie à l'instar de ce que l'on a par exemple observé au sein de la station routière d'*Ambrussum* où une ferme-auberge d'époque augustéenne est dotée d'un moulin à bras et d'un four (Fiches, Mathieu, 2002, p. 546-547).